

EXONHIT THERAPEUTICS S.A.
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 524 452,51 euros
Siège social : 63-65 Boulevard Masséna
75013 Paris
RCS Paris 414 488 171

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 28 AVRIL 2010

RAPPORT DE GESTION
COMPRENANT LE RAPPORT DE GESTION DU GROUPE
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité d'ExonHit Therapeutics S.A. (ci-après la « Société ») et de sa filiale à 100%, ExonHit Therapeutics, Inc. (ci-après la « Filiale »), au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés du groupe constitué par la Société et sa Filiale au cours dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

| | SOMMAIRE | PAGE |
|---------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| I / | ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SA FILIALE ET EVOLUTION DES AFFAIRES AU COURS DE L'EXERCICE 2009 | 4 |
| 1.1 | Présentation générale de l'activité d'ExonHit Therapeutics | 4 |
| 1.2 | Situation de l'activité et analyse de l'évolution des affaires | 5 |
| 1.3 | Résultats de l'activité | 7 |
| 1.4 | Activité en matière de recherche et développement | 10 |
| 1.5 | Activité polluante ou à risque | 11 |
| 1.6 | Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée et gestion des risques financiers | 11 |
| 1.7 | Evolution prévisible et perspectives d'avenir | 12 |
| 1.8 | Evénements importants survenus entre la date de clôture et la date d'établissement du rapport | 13 |
| II / | LISTE DES MANDATS | 14 |
| 2.1 | Directoire | 14 |
| 2.2 | Conseil de surveillance | 16 |
| III / | ACTIONNARIAT SALARIES | 19 |
| IV / | FILIALES ET PARTICIPATIONS | 19 |
| 4.1 | Activités des filiales de la Société | 19 |
| 4.2 | Prise de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège social en France ou prise du contrôle de telles sociétés | 20 |
| 4.3 | Aliénation d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées | 20 |
| 4.4 | Répartition du capital et actions d'autocontrôle | 20 |
| V / | INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS | 20 |
| VI / | MONTANT DES DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES | 21 |
| VII / | OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LEURS TITRES | 21 |
| VIII / | TABLEAU DES RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES | 22 |
| IX / | TABLEAU ET RAPPORT SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL | 23 |
| X / | REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET PARTICIPATION AU CAPITAL | 24 |
| 10.1 | Rémunération et avantages des mandataires sociaux | 24 |
| 10.2 | participation au capital des mandataires sociaux | 25 |
| XI / | RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ET SUR LES ACTIONS GRATUITES | 26 |
| XII / | MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET OBSERVATIONS DE L'AMF SUR LA NOMINATION OU LE RENOUVELLEMENT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES | 29 |
| 12.1 | Mandat des Commissaires aux comptes | 29 |
| 12.2 | Observations de l'AMF sur la nomination et le renouvellement des commissaires aux comptes | 30 |

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| XIII / LISTE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES ET DES CONVENTIONS COURANTES | 30 |
| 13.1 Nouvelles conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2009 (Article L. 225-86 du Code de Commerce) | 30 |
| 13.2 Nouvelles conventions courantes conclues au cours de l'exercice 2009 (Article L. 225-87 du Code de Commerce) | 30 |
| 13.3 Conventions réglementées anciennes, mais dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice 2009 | 31 |
| 13.4 Conventions courantes anciennes, mais dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice 2009 | 31 |
| 13.5 Cautions, avals et garanties donnés par la Société à des tiers pour le compte de la filiale américaine, ExonHit Therapeutics Inc. (art. L. 225-68) | 32 |
| XIV / INFORMATIONS DIVERSES | 32 |

I / ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SA FILIALE ET EVOLUTION DES AFFAIRES AU COURS DE L'EXERCICE 2009

Vous trouverez ci-dessous les informations requises en application des articles L.232-1 II et R.225-102 du code de commerce.

1.1 Présentation générale de l'activité d'ExonHit Therapeutics

ExonHit Therapeutics est une société de découverte et de développement diagnostique et pharmaceutique, développant son propre portefeuille de produits et travaillant en partenariat avec de grands groupes industriels.

Présentation du moteur de découverte

La Société a mis au point des technologies propriétaires permettant d'exploiter un processus biologique complexe et encore peu exploré, l'épissage alternatif de l'ARN, qui joue un rôle reconnu dans les maladies. Cette expertise a permis à la Société de construire des programmes de découverte d'outils de diagnostic innovants et de nouveaux médicaments.

L'épissage alternatif de l'ARN est un processus biologique naturel essentiel grâce auquel un seul gène peut donner naissance à plusieurs protéines. Des anomalies de l'épissage alternatif de l'ARN peuvent conduire à la production de différentes versions de protéines qui peuvent entraîner, ou contribuer au développement de différentes maladies.

La Société a développé un procédé, ainsi que des outils uniques sur support biopuce appelé SpliceArray™ permettant d'identifier ces anomalies à l'échelle du génome. Elle les a intégré dans un moteur de découverte et utilise son savoir-faire pour trouver des informations sur les séquences d'événements moléculaires et cellulaires associées aux maladies qui sont difficilement détectables au moyen d'autres technologies.

Des brevets produits à la fois sur le moteur de découverte et ses applications sont déjà accordés aux Etats-Unis et en Europe. Ces brevets couvrent non seulement la mise au point et la conception d'outils de recherche, notamment des puces à ADN, mais aussi leurs applications dans des domaines aussi fondamentaux que les diagnostics, les traitements médicamenteux personnalisés ou la détection d'effets indésirables.

Présentation du portefeuille de produits

La Société exploite sa propriété intellectuelle dans deux domaines clés d'application : le diagnostic et le thérapeutique.

Cette exploitation est réalisée, d'une part, en menant ses propres développements dans le domaine des maladies neurodégénératives et des cancers et, d'autre part, dans le cadre d'accords de collaboration de services avec des laboratoires pharmaceutiques et des instituts de recherche comme bioMérieux, Allergan et l'Institut Gustave Roussy.

Dans le domaine diagnostique, ExonHit Therapeutics a présenté en octobre 2009 les résultats cliniques du groupe de validation « patients atteints de la maladie d'Alzheimer contre sujets sains » pour le test AclarusDx™ Alzheimer. Ce test permettra de distinguer les patients souffrant de la maladie d'Alzheimer des individus sains. La mise sur le marché d'un diagnostic clinique se fera avec des partenaires commerciaux, une fois obtenus le marquage CE en Europe et l'enregistrement « Diagnostic in vitro » aux Etats-Unis. La Société a en outre mis en place une structure de développement conformément aux standards réglementaires en Europe et aux Etats-Unis pour lancer des produits uniquement destinés à des travaux de recherche (*research use only*), ainsi que des produits de diagnostic in vitro (IVD). La Société a commercialisé ses premiers produits destinés à des travaux de recherche fin 2009.

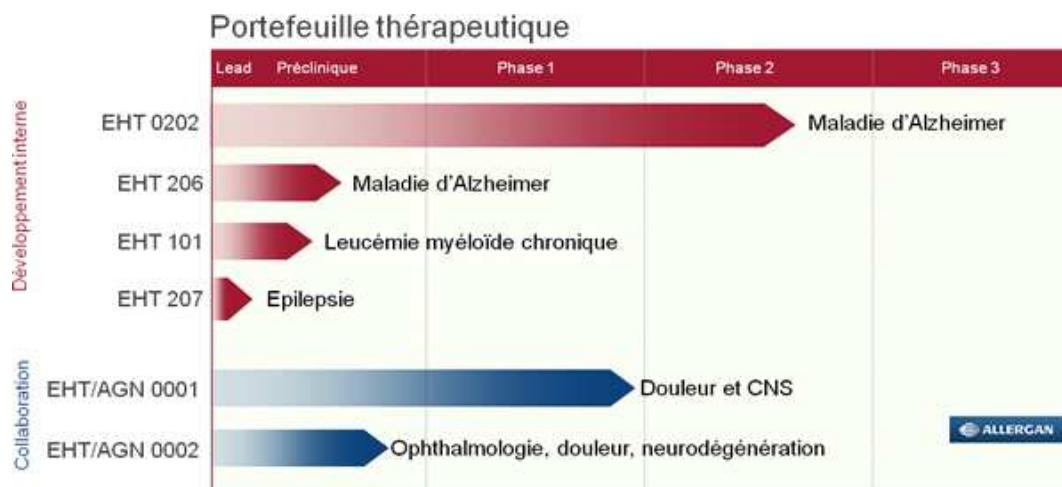
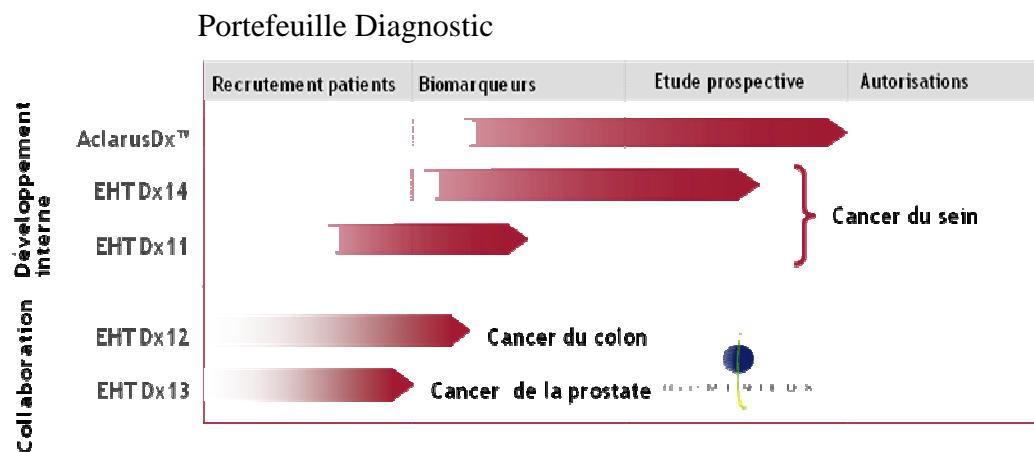
Dans le domaine thérapeutique, la Société développe son propre portefeuille de médicaments pour les proposer en licence aux sociétés pharmaceutiques. La Société a complété en 2009 un essai clinique de Phase IIa chez les patients atteints de la maladie d'Alzheimer pour son candidat-médicament phare dans le traitement de maladie d'Alzheimer, l'EHT 0202. Ce dernier présente une bonne sécurité d'emploi, est globalement bien toléré chez les patients, et pourrait potentiellement améliorer la cognition chez les patients atteints de la maladie d'Alzheimer.

La Société cherche maintenant des partenaires pouvant assurer la suite du développement clinique et la commercialisation de ce produit sous licence.

Enfin, la Société dispose en propre et en partenariat d'autres candidats produits à des stades plus précoce à la fois dans les domaines diagnostique et thérapeutique.

Cette double approche lui permet de démultiplier les moyens mis à sa disposition pour valoriser sa technologie et diversifier ses axes de développement sur des marchés à forte croissance.

Les graphiques ci-dessous présentent les principaux produits que la Société développe, avec les pathologies concernées, leur(s) indication(s) spécifique(s), leur stade de développement et, le cas échéant, le partenaire avec lequel ces produits sont développés tant dans le diagnostic que dans le thérapeutique :



1.2 Situation de l'activité et analyse de l'évolution des affaires au cours de l'exercice 2009

Les principaux événements survenus au cours de l'exercice 2009 ont été les suivantes :

Accord de licence pour EHT Dx14, un nouveau test diagnostique du cancer du sein découvert par l'Institut Gustave Roussy grâce à l'utilisation des produits SpliceArray™

En mai 2009, la Société a conclu un accord de licence pour EHT Dx14 avec l'Institut Gustave Roussy visant à terminer le développement et commercialiser ce nouveau test diagnostique du cancer du sein pour une application recherche. Dans le cadre de cet accord, la Société s'engage à poursuivre la validation de la signature identifiée par l'Institut Gustave Roussy. Ceci implique le lancement d'une étude multicentrique, visant à confirmer la validité de la signature sur une population d'environ cent sujets, et à démontrer que les tests

pourront être réalisés sur des sites différents. Pour mener à bien ces études de validation, la Société pourra utiliser des échantillons provenant de la banque biologique de l’Institut Gustave Roussy et d’autres centres.

Conversion de plus de la moitié des Obligations Convertibles émises en 2006

Le 8 novembre 2006, le Directoire a procédé à l’émission de 2 080 335 Obligations convertibles en actions. Au 31 décembre 2009, 1 076 923 Obligations avaient été converties en autant d’actions nouvelles. Cette conversion s’est traduite par une augmentation du capital social de 17 milliers d’euros avec une prime d’émission de 6 983 milliers d’euros. Dans le même temps, la dette représentée par les obligations convertibles a été ramenée à 6 522 milliers d’euros.

Levée de 1,45 million d’Euros par exercice des BSA attribués en 2008

Le 23 décembre 2008, le Directoire avait procédé à l’émission et l’attribution gratuite aux actionnaires de 26 877 950 bons de souscription d’actions à raison d’un bon par action de la Société détenue au 23 décembre 2008, 10 bons permettant de souscrire un action nouvelle au prix de 3,50 Euros. Cette émission a fait l’objet d’un prospectus ayant reçu le visa n° 08-295 en date du 22 décembre 2008 de l’Autorité des marchés financiers. La période d’exercice courait du 24 décembre 2008 au 30 juin 2009. L’exercice de 4 143 840 bons a donné lieu à l’émission de 414 384 actions nouvelles générant un montant brut de trésorerie de 1 450 344 Euros.

Résultats prometteurs de l’étude Alzheimer de phase IIa pour EHT 0202

Les premiers résultats cliniques de Phase IIa du EHT 0202 communiqués en septembre 2009 démontrent que EHT 0202 présente une bonne sécurité d’emploi, est généralement bien toléré chez les patients, et qu’il pourrait potentiellement améliorer la cognition chez les patients atteints de la maladie d’Alzheimer. Ces premiers résultats chez les patients ont été présentés à Florence, en Italie, à l’occasion du 13^{ème} Congrès de l’*European Federation of Neurological Societies* (*Vellas B et al. A 3-month, randomized, double-blind, placebo-controlled, phase IIa study to assess safety and exploratory efficacy of EHT 0202 as adjunctive therapy in mild to moderate AD patients*), ainsi que lors de la 2^{ème} Conférence intitulée *Clinical Trials on Alzheimer Disease* à Las Vegas, à la fin du mois d’octobre 2009.

Ces premiers résultats cliniques permettent le passage d’EHT 0202 en Phase IIb de manière (i) à déterminer les bénéfices cognitifs d’EHT 0202 au cours d’un essai clinique plus prolongé et portant sur plus de patients ; (ii) à explorer davantage le bénéfice d’EHT 0202 dans la population ApoE4 positive ; et enfin (iii) à déterminer le dosage thérapeutique optimal d’EHT 0202.

Mise en œuvre d’un contrat de liquidité avec Natixis Securities

Aux termes d’une délibération du 13 mai 2009, le Directoire de la Société a décidé de confier à Natixis Securities la mise en œuvre du contrat de liquidité à partir du 19 mai 2009 et pendant une période de 12 mois renouvelable par tacite reconduction. 400 000 Euros en espèces ont été affectés à la mise en œuvre de ce contrat. L’objectif unique de ce programme est d’assurer la liquidité et d’animer le marché des titres de la Société dans le cadre d’un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l’Autorité des marchés financiers. La durée du programme est de 18 mois maximum à compter de l’assemblée générale du 24 avril 2009 et expirant, soit au jour où toute assemblée générale de la Société adopterait un nouveau programme de rachat d’actions soit, à défaut, le 24 octobre 2010. Le pourcentage de rachat maximum autorisé s’élève à 10% du capital. Le prix d’achat unitaire maximum est de 7 Euros, soit un montant théorique maximum consacré au programme de rachat sur la base du pourcentage maximum de 19 587 029 Euros, hors frais de négociation. Ce nombre d’actions et les limites de prix d’achat seront, le cas échéant, ajustés lors d’éventuelles opérations financières de la Société ou de décisions affectant le capital social.

Lancement du test AclarusDxTM Alzheimer (anciennement EHT Dx21) en octobre 2009

ExonHit Therapeutics a présenté fin octobre 2009 les résultats cliniques du groupe de validation « patients atteints de la maladie d’Alzheimer contre sujets sains » pour le test AclarusDxTM Alzheimer lors du 2^{ème} Congrès sur les essais cliniques sur la Maladie d’Alzheimer (*Conference of Clinical Trials on Alzheimer’s Disease* ou CTAD) à Las Vegas, aux Etats-Unis. Ce test permettra de distinguer les patients souffrant de la maladie d’Alzheimer des sujets sains. Le test AclarusDxTM Alzheimer pourrait être un nouvel outil important pour aider les cliniciens à identifier les populations potentiellement susceptibles de tirer le plus de bénéfices des dernières avancées thérapeutiques.

Sur la base des données présentées au CTAD à Las Vegas, la Société a lancé comme produit de recherche le test AclarusDxTM Alzheimer. Ce test est un test reproductible, objectif et non invasif pour le malade. Une simple prise est sang est requise pour le patient. Ce test peut être réalisé aisément. Contrairement à l’imagerie cérébrale ou au prélèvement de liquide céphalo-rachidien par ponction lombaire, aucun équipement, ni aucune

infrastructure spécifiques ne sont requis, et la simplicité de la procédure devrait faciliter la participation des patients dans les essais cliniques. De plus, ce test pourrait accélérer le recrutement des patients et permettre aux promoteurs des essais cliniques d'élargir le panel des centres d'investigation au-delà des principaux centres hospitaliers. Utilisé en association avec les tests neurocognitifs habituels, le test AclarusDx™ Alzheimer pourrait aider les laboratoires pharmaceutiques à inclure dans leurs études des patients répondant aux critères cliniques de l'Alzheimer et partageant un profil transcriptionnel commun corrélé à la maladie d'Alzheimer. En conséquence, le test AclarusDx™ Alzheimer permettrait de réduire le « bruit de fond » de l'essai clinique et potentiellement d'améliorer les résultats de l'étude en sélectionnant une population d'étude plus homogène.

Depuis décembre 2009, le test AclarusDx™ Alzheimer est disponible comme produit de recherche sous le statut RUO (*Research Use Only*) pour les laboratoires pharmaceutiques et les centres universitaires de recherche réalisant des essais cliniques dans la maladie d'Alzheimer. Le lancement d'AclarusDx™ Alzheimer, en tant que produit sous le statut RUO, est la première étape de la stratégie commerciale d'ExonHit Therapeutics. Les promoteurs des essais expédieront les échantillons sanguins des patients pour être analysés dans les laboratoires aux normes Bonnes Pratiques de Laboratoire de la Société aux Etats-Unis. En parallèle, la Société prépare le lancement du test diagnostique sur le marché des tests cliniques de diagnostic *in vitro* (IVD), en partenariat avec d'autres sociétés. La Société pense obtenir le marquage CE au 4^e trimestre 2010, ce qui permettrait un lancement sur le marché européen au 1^{er} trimestre 2011. Concernant l'autorisation de mise sur le marché américain, les discussions avec la FDA ont débuté pour définir la démarche permettant de remplir les exigences réglementaires en vue de l'enregistrement comme IVD.

Nomination de Hervé Duchesne de Lamotte à la fonction de directeur administratif et financier

Hervé Duchesne de Lamotte a été nommé à la fonction de directeur administratif et financier le 2 novembre 2009. La direction des opérations financières de la Société été auparavant assurée par D^r Loïc Maurel depuis le départ de Philippe Rousseau le 22 juin 2009.

Levée de 15,6 millions d'euros dans le cadre d'une augmentation de capital

Le 18 décembre 2009, la Société a émis 4 161 075 actions nouvelles au prix de souscription de 3,75 euros par action dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, soit un montant total levé de 15 604 milliers d'euros (dont 67 milliers d'euros de valeur nominale et 15 537 milliers d'euros de prime d'émission). Cette émission a fait l'objet d'un prospectus ayant reçu le visa n° 09-362 en date du 4 décembre 2009 de l'Autorité des marchés financiers.

ExonHit Therapeutics utilisera les fonds issus de l'augmentation de capital dans le but de financer une future acquisition dans le domaine du diagnostic, ainsi que pour le financement de ses besoins opérationnels.

1.3 Résultats de l'activité, progrès réalisés et difficultés rencontrées

Résultats économiques et financiers de l'ensemble consolidé

Les comptes consolidés comprennent en intégration globale les comptes de la Société et ceux de sa filiale. La date de clôture des comptes consolidés est le 31 décembre 2009.

Compte de résultat

Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 4.892 milliers d'euros, en hausse de 16% par rapport aux 4.211 milliers d'euros enregistrés au cours de l'exercice 2008. La contribution de chacune des sociétés du Groupe au chiffre d'affaires consolidé est la suivante :

- | | |
|----------------------------------|------------------------|
| • ExonHit Therapeutics S.A. : | 4.759 milliers d'euros |
| • ExonHit Therapeutics, Inc. : | 133 milliers d'euros |

Cette augmentation du chiffre d'affaires s'explique principalement par la hausse des revenus provenant de la collaboration avec Allergan dans le domaine thérapeutique. Cette hausse est liée à la révision annuelle du montant de la facturation telle que prévue dans le contrat de collaboration, au ré-étalement des revenus jusqu'en décembre 2011 suite à l'avenant de décembre 2008, et à l'effet de change dû à la remontée du dollar par rapport à l'euro.

Aucune subvention de R&D n'a été perçue sur l'exercice contre 9 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent pour ExonHit Therapeutics S.A.

Les dépenses opérationnelles du groupe se sont élevées à 14.552 milliers d'euros, en baisse de 7% par rapport aux 15.614 milliers d'euros enregistrés au titre de l'exercice précédent.

Cette baisse globale des charges s'explique par la baisse de 9% des dépenses de R&D due principalement à l'abandon de créance d'Oseo (anciennement Anvar) pour 774 milliers d'euros, frais déduits. La Société avait en effet reçu des subventions d'Oseo sous forme de deux avances remboursables en 1998 et en 2002. Au 31 décembre 2009, après étude approfondie du constat d'échec des projets de recherche et développement en 2007 et analyse des compléments fournis en 2008, la Société a obtenu l'abandon d'une créance totale de 849 milliers d'euros, 75 milliers d'euros étant toutefois remboursé à Oseo au titre des frais encourus par cette dernière. En excluant l'abandon de créance d'Oseo, les dépenses de recherche et développement s'élèveraient à 9.758 milliers d'euros, stables par rapport aux dépenses de l'année 2008.

Les dépenses de marketing et ventes s'inscrivent en hausse de 8% essentiellement en raison de frais d'études de marché. Toutefois cette augmentation est compensée par la diminution de 6% des frais généraux et administratifs liée à une baisse de la masse salariale à la suite du départ du Directeur Administratif et Financier, partiellement compensée par une augmentation des frais et honoraires.

Le résultat d'exploitation consolidé se solde ainsi par une perte de 9.659 milliers d'euros, une réduction de 15% par rapport aux 11.394 milliers d'euros de perte enregistrés au titre de l'exercice précédent.

Les charges financières ont diminué de 47% à la suite de la conversion de 1.076.923 obligations convertibles qui a entraîné une diminution des intérêts payés aux porteurs d'obligations. Dans le même temps, les produits financiers ont également diminué de 22% reflétant ainsi la diminution du solde de trésorerie au cours de l'exercice ainsi que la poursuite de la baisse des taux d'intérêt sur placements. De plus, le Groupe a affiché une perte de change de 70 milliers d'euros pour l'exercice 2009 contre un gain de change de 16 milliers d'euros pour l'exercice 2008. En conséquence, le résultat financier net se solde par un gain de 343 milliers d'euros en 2009 contre un gain de 379 milliers d'euros en 2008.

Le résultat avant impôt de l'exercice 2009 ressort donc en perte de 9.317 milliers d'euros, contre une perte de 11.015 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

Les produits d'impôts, qui correspondent au Crédit d'Impôt Recherche, ressortent à 1.616 milliers d'euros en 2009 contre 2.089 milliers d'euros pour l'exercice 2008. Cette diminution est essentiellement liée à la baisse globale des charges de recherche et développement.

Compte tenu de ces éléments, le résultat net consolidé de l'exercice 2009 se solde par une perte nette de 7.701 milliers d'euros, contre 8.925 milliers d'euros enregistrés lors de l'exercice précédent. Le résultat net passe ainsi d'une perte de 0,33 euro par action en 2008 à une perte de 0,27 euro par action en 2009.

Situation d'endettement

Le total des dettes financières à court et long terme du groupe, hors crédit-bail, ressort à 107 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre 920 milliers d'euros au 31 décembre 2008. Cette réduction tient principalement à l'abandon de créance d'Oseo.

Le 8 novembre 2006, le Directoire a procédé à l'émission de 2 080 335 Obligations convertibles en actions. Les principales caractéristiques de ces Obligations convertibles en actions sont les suivantes :

- Valeur nominale et prix d'émission : 6,50 euros.
- Parité de conversion : la conversion d'une Obligation convertible donne droit à une action nouvelle (sauf ajustement des parités de conversion prévu au contrat).
- Intérêt annuel : 3,50% l'an.
- Amortissement normal : les Obligations convertibles seront amorties en totalité le 8 novembre 2011 par remboursement au prix de 7,75 euros par Obligation convertible, soit 119,23% du prix d'émission.

- Amortissement anticipé : la Société pourra à son seul gré demander le remboursement anticipé des Obligations convertibles à un prix de remboursement anticipé tel que défini au contrat d'émission (i) à tout moment entre le 8 novembre 2009 et le 8 novembre 2011 si le produit du ratio d'attribution d'actions en vigueur et de la moyenne arithmétique des cours cotés de l'action ExxonHit Therapeutics, telle que définie au contrat d'émission, excède 120% du prix de remboursement anticipé ou (ii) si la totalité des Obligations convertibles en circulation est inférieure à 10% du nombre des Obligations convertibles émises.

Au 31 décembre 2009, 1 076 923 Obligations avaient été converties en autant d'actions nouvelles. La conversion de la totalité des 1 003 412 Obligations encore en circulation donnerait lieu à l'émission de 1 003 412 actions de la Société. Cette conversion s'est traduite par une augmentation du capital social de 17 milliers d'euros et de la prime d'émission de 6.983 milliers d'euros. Dans le même temps, la dette représentée par les obligations convertibles a été ramenée à 6.522 milliers d'euros.

Cet emprunt est classé au passif du bilan en Fonds non remboursables et assimilés. Les intérêts dus au 31 décembre 2009 s'élèvent à 107 milliers d'euros contre 71 milliers d'euros pour l'année 2008. Ces intérêts comprennent 73 milliers d'euros de provisions d'intérêts non encore prélevés par l'organisme bancaire en charge du paiement aux détenteurs d'obligations sur l'exercice 2009. Les intérêts générés s'élèvent ainsi à 266 milliers d'euros sur l'exercice 2009 et les intérêts payés s'élèvent à seulement 230 milliers d'euros. Par ailleurs, la direction de la Société estime que les perspectives de développement de ses projets à la fois dans les domaines diagnostiques et thérapeutiques, permettent d'asseoir la probabilité d'une conversion en actions de ces obligations convertibles plutôt qu'un remboursement en numéraire à l'échéance. Sur la base de cette position, il n'a pas été constaté de provision relative à la prime de remboursement.

Variation des flux de trésorerie

La consommation nette de trésorerie occasionnée par les opérations d'exploitation ressort à 6.706 milliers d'euros pour l'exercice 2009, contre 9.618 milliers d'euros pour l'exercice 2008. Cette diminution reflète principalement la variation du montant de Crédit d'Impôt Recherche, soit 3.598 milliers d'euros, effectivement perçu par la Société en 2009 qui, conformément à la nouvelle mesure mise en vigueur provisoirement pour aider les entreprises, comprend le remboursement des montants déclarés au titre des exercices 2005 à 2008.

La conversion des obligations convertibles s'est traduite par une diminution du montant des emprunts et une augmentation de capital de 7.000 milliers d'euros (dont 17 milliers d'euros de valeur nominale et 6.983 milliers d'euros de prime d'émission). En outre, le 18 décembre 2009, la Société a émis 4 161 075 actions nouvelles dans le cadre d'une augmentation de capital, soit un montant total levé de 15.604 milliers d'euros (dont 67 milliers d'euros de valeur nominale et 15.537 milliers d'euros de prime d'émission).

Le flux net de trésorerie généré par l'ensemble des opérations de financement ressort à 16 333 milliers d'euros en 2009, contre 219 milliers d'euros en 2008.

Résultats économiques et financiers d'ExxonHit Therapeutics S.A.

Au cours de l'exercice 2009, la Société a réalisé un chiffre d'affaires net de 4.759 milliers d'euros contre 4.049 milliers d'euros au cours de l'exercice précédent.

La perte d'exploitation s'est élevée à 9.775 milliers d'euros contre une perte de 10.480 milliers d'euros au cours de l'exercice précédent.

La perte nette de l'exercice 2009 s'est élevée à 7.790 milliers d'euros contre une perte de 8.634 milliers d'euros pour l'exercice 2008.

Le résultat de l'exercice se solde pour la Société par une perte de 7.790 milliers d'euros que nous vous proposons de reporter à nouveau en totalité.

Le compte « report à nouveau » s'élève désormais à - 69.208 milliers d'euros.

1.4 Activité en matière de recherche et développement

Dans le domaine de la recherche

Au 31 décembre 2009, la recherche de la Société emploie 48 scientifiques (chercheurs et techniciens qualifiés) qui travaillent dans une organisation matricielle avec deux départements : les programmes diagnostiques en charge de la découverte et de la validation de nouvelles signatures diagnostiques et les programmes thérapeutiques en charge de la découverte et du développement de nouveaux traitements. Ces deux entités sont soutenues par un laboratoire de service qui prépare les biopuces pour le besoin de leurs programmes que ce soit pour des projets propres à ExonHit Therapeutics ou pour les collaborations et activités de bioinformatiques.

Le département programmes diagnostiques regroupe des équipes basées à la fois à Paris et à Gaithersburg travaillant à la fois en donneur d'ordres du laboratoire de service et analysant les données issues de ce département afin d'identifier et de valider les signatures des diagnostics développés par la Société. Il travaille également en étroite collaboration avec les unités internes de développement.

Le département programmes thérapeutiques qui regroupe des unités basées à la fois à Paris et à Gaithersburg travaillant à la fois en biologie moléculaire, en pharmacologie *in vitro* (Paris et Gaithersburg) et en chimie médicinale (Paris). Ce département a pour charge d'identifier et de sélectionner de nouvelles cibles thérapeutiques à partir des technologies de la Société exploitant l'épissage alternatif de l'ARN, de découvrir et synthétiser de nouvelles entités chimiques à des fins thérapeutiques, de réaliser des études de biologie moléculaire et de pharmacologie *in vitro* de façon à déterminer le mécanisme d'action et les propriétés pharmacologiques des produits synthétisés par l'unité de chimie médicinale. Toutes les études de pharmacologie *in vivo* sont sous-traitées à des équipes académiques ou à des centres sous contrat sous la supervision scientifique des responsables des équipes de recherche. En aval, ces unités travaillent de façon étroite avec les unités internes de développement décrites ci-après.

Les laboratoires de services basés à Paris et à Gaithersburg sont en charge de l'hybridation des biopuces SpliceArray™ et d'un premier niveau d'analyse à la fois pour les programmes thérapeutiques, les programmes diagnostiques et les clients extérieurs. En outre, l'unité de bioinformatique (basée à Paris et à Gaithersburg) soutient toute la recherche et le développement de l'entreprise.

Dans le domaine du développement

La création de l'activité de développement de la Société remonte au début 2001. L'objectif de cette activité est d'assurer que les études de développement réalisées pour les produits de la Société soient faites de telle manière qu'elles remplissent les requis réglementaires nécessaires *in fine* à un enregistrement à la fois en Europe et aux Etats-Unis. Tous les projets sont avancés de façon très étroite avec les équipes de recherche, mais aussi avec des experts médicaux et réglementaires externes à la Société. Des panels d'experts médicaux internationaux ont ainsi été réunis de façon à mettre en place les plans de développement cliniques les plus adaptés. Les autorités réglementaires sont également régulièrement contactées à propos des plans de développement pharmaceutiques, précliniques et cliniques.

L'équipe de développement est responsable d'amener les produits issus de la recherche vers les essais cliniques avec toutes les études pharmaceutiques et précliniques nécessaires, et vers l'enregistrement dans le cadre des produits diagnostiques. Les activités sont sous-traitées à des organismes de recherche sous contrat certifiés sous la supervision scientifique et technique de l'équipe de développement.

Autres compétences

En 2002, la Société a décidé de mettre en place une organisation interne d'assurance de la qualité de façon à garantir que les activités de recherche et de développement soient réalisées selon les critères exigés pour des produits pharmaceutiques. Cet effort de qualité a initialement démarré sur les activités R&D (procédures opératoires standards, méthodes, audits) et a ensuite été étendu aux activités financières et administratives de la Société.

Très tôt dans son développement, la Société a décidé de mettre en place une organisation R&D conduite par projets et non par fonctions. Le département gestion de projets est en charge de la coordination et de l'avancée de tous les projets et programmes scientifiques de la Société. Toutes les activités R&D sont divisées en équipes projets encadrées soit par des responsables de groupes de recherche (pour les projets au stade de la recherche) ou

par le responsable de la gestion de projets (pour les projets au stade du développement). Tous les projets de la Société sont pilotés en accord avec des procédures décrites ci-après et des recommandations mises en place suite à une longue expérience dans l'industrie pharmaceutique et diagnostique. L'équipe gestion de projet regroupe aujourd'hui deux personnes à plein temps.

Pour chaque projet sont mises en place des réunions régulières multidisciplinaires de l'équipe projet auxquelles participent la direction de la recherche et du développement. L'objectif de ces réunions est de faire un état de l'avancée des projets et de discuter et régler les problèmes spécifiques. Un agenda et un compte-rendu sont systématiquement préparés par le chef de projet.

Pour chaque projet impliqué dans une collaboration (soit académique, soit industrielle), un chef de projet est nommé et chargé d'assurer une bonne interface et une bonne communication avec le partenaire. Des comptes-rendus sont systématiquement rédigés après chaque réunion de façon à formaliser clairement les décisions prises et que les missions soient clairement définies pour tous en terme de délais et de responsabilités. En fonction des collaborations, des plans de recherche et développement et/ou des rapports d'activités sont rédigés et mis en place comme cela est fait pour les projets propres de la Société.

1.5 Activités polluantes ou à risque

En application des dispositions de l'article L. 225-102-2 du Code de Commerce, vous trouverez ci-dessous une description des activités polluantes ou à risques.

La Société a exclusivement une activité de recherche en laboratoire et non de production industrielle. Toutefois, la Société est soumise pour ses activités aux réglementations en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité, en particulier celles relatives au stockage, à l'utilisation, au transport et à l'élimination de produits dangereux, chimiques, biologiques et radioactifs et de déchets industriels et hospitaliers.

La Société n'exploite pas d'installation classée et n'est donc pas soumise à la réglementation en matière d'installations classées et de risques technologiques. Toutefois, elle utilise des produits dangereux, chimiques et biologiques, notamment des substances radioactives qui sont éliminées selon des procédures très classiques mises en œuvre par la Société et bien maîtrisées, ainsi que des OGM pour ses activités de recherche et développement, d'essais précliniques et cliniques.

Au cours de l'année 2009, aucun incident n'a eu lieu dans le cadre des activités polluantes ou à risques. La Société estime ainsi qu'elle continue à satisfaire aux obligations légales relatives à ces activités en vigueur au 31 décembre 2009.

1.6 Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée et gestion des risques financiers

Risque de change

La Société est exposée à la variation du taux de change entre l'Euro et le dollar US qui peut avoir un impact important sur ses résultats opérationnels, les revenus étant essentiellement réalisés avec Allergan et libellés en dollar US alors que les dépenses opérationnelles sont principalement réalisées en euros. Toutefois, sur l'exercice 2009, le montant des revenus en dollar US était approximativement égal aux dépenses de la Société libellées dans cette même devise et qui correspondent principalement au fonctionnement de sa filiale ExonHit Inc. Pour cette raison, la Société n'a pas mis en œuvre de politique spécifique de couverture du risque de change.

L'exposition future de la Société à ce risque de change dépendra principalement de la monnaie dans laquelle elle percevra ses revenus et effectuera ses dépenses. Ceci est lié aux marchés sur lesquels ses produits seront vendus, à ses partenaires futurs, ainsi qu'aux monnaies de dénomination de ses dépenses opérationnelles, qui dépendront principalement des pays dans lesquels la Société mènera ses essais cliniques, et qui devraient représenter la majorité des dépenses opérationnelles de la Société dans le futur.

La stratégie de la Société est de conserver une trésorerie à la fois en Euros et en dollars US et en conséquence de ne pas convertir les paiements reçus. La politique de la Société est de ne pas recourir à des instruments de couverture. Au 31 décembre 2009, environ 84% de la trésorerie de la Société était en Euros et environ 16% en dollars US.

La variation de taux de change a aussi un impact sur le bilan, notamment sur les capitaux propres, quand les comptes de la filiale américaine sont convertis en Euros, notamment la conversion des créances rattachées aux participations.

Risque de taux

Toutes les dettes de la Société sont à taux fixe.

S’agissant des placements financiers, le risque de taux sur les actifs financiers détenus par la Société est faible dans la mesure où la Société n’investit que dans des instruments peu risqués comme les Sicav de trésorerie. La Société travaille avec la Société Générale et BNP Paribas pour la gestion de sa trésorerie, et investit à moins de trois mois et sur des Sicav à très faible volatilité, ou sur des certificats de dépôts de ces banques.

La Société considère donc qu’elle ne court aucun risque de taux significatif.

Risque sur actions ou participation

La Société détient une participation dans sa filiale américaine ExxonHit Therapeutics Inc. qui est entièrement provisionnée. Elle ne détient d’action ou de participation dans aucune autre société tierce.

Risque de liquidité

L’actif à court terme étant supérieur à son passif à court terme, la Société ne court aucun risque de liquidité.

Aucune garantie n’a été donnée en contrepartie des emprunts actuels de la Société.

Au 31 décembre 2009, le bilan consolidé du Groupe faisait apparaître un total d’actifs à court terme de 34.242 milliers d’euros contre des dettes à court terme de 4.024 milliers d’euros.

Dans le futur, la Société pourrait avoir besoin de ressources et de capitaux importants pour financer ses opérations et notamment pour initier la commercialisation de ses produits, mener à bien les processus réglementaires permettant d’obtenir les autorisations nécessaires pour commercialiser ses produits, poursuivre ses programmes de recherche et développement et en mettre en œuvre de nouveaux. Elle aura également besoin de ressources pour saisir des opportunités de développement par croissance externe, de co-développement et de co-commercialisation des produits ayant reçu une autorisation de mise sur le marché.

1.7 Evolution prévisible et perspectives d’avenir

La Société étant engagée dans des partenariats à long terme et des études cliniques qui s’inscrivent sur plusieurs trimestres, le développement d’ExxonHit Therapeutics s’inscrit dans la droite ligne des réalisations passées.

A court terme, la majorité des produits d’exploitation de la Société continueront à être générée par la collaboration avec Allergan. Ces revenus continueront à varier en fonction du taux de change entre le dollar US et l’Euro. Le solde des produits d’exploitation continuera à provenir des revenus issus de la collaboration avec bioMérieux. A plus long terme, la Société attend une hausse de ses revenus grâce au développement des ventes de ses produits diagnostiques et des licences de ses programmes thérapeutiques.

La majorité des coûts reste liée aux efforts de recherche et développement de la Société pour servir ses collaborations et pour développer ses propres programmes à la fois dans les activités diagnostiques et thérapeutiques. Les coûts d’essais cliniques demeurent importants suite au financement de la Phase IIa de la molécule EHT 0202 et aux essais dans le cadre du développement du test AclarusDx™ Alzheimer (anciennement EHT Dx21). A plus long terme, le niveau de ces dépenses dépendra du nombre de programmes menés en parallèle par la Société à la fois pour compte propre et pour ses partenaires, ainsi que du nombre et de l’ampleur des essais cliniques menés par la Société.

Les dépenses de marketing et de ventes continueront à s’inscrire en hausse en raison des efforts de la Société pour positionner et promouvoir ses produits diagnostiques et, plus particulièrement, le lancement du test AclarusDx™ Alzheimer et du Dx14, pour licencier l’EHT 0202, et pour conclure de nouveaux partenariats. Les frais généraux futurs devraient rester à des niveaux équivalents, mais ils pourront augmenter en fonction des charges de conseil et des frais engagés en vue de l’identification d’une cible et de l’acquisition d’une société dans le domaine du diagnostic.

A court terme, la Société devrait continuer à enregistrer des pertes opérationnelles dont l'ampleur et la durée dépendra des éléments détaillés ci-dessus. La Société considère qu'à moyen terme, le paiement de redevances et l'accroissement des ventes dans les domaines diagnostiques ou thérapeutiques lui permettront de sécuriser des revenus récurrents et de pouvoir ainsi afficher des bénéfices sur une partie de ses activités.

1.8 Evénements importants survenus entre la date de clôture et la date d'établissement du rapport

ExonHit choisie pour faire partie du consortium européen « Initiative Médicaments Innovants » sur la maladie d'Alzheimer

Le 11 février 2010, la Société a annoncé qu'elle avait été choisie pour faire partie du consortium européen IMI (Initiative Médicaments Innovants) spécialisé dans l'identification de biomarqueurs de la maladie d'Alzheimer (PharmaCog), le projet européen le plus ambitieux à ce jour pour résoudre les difficultés récurrentes rencontrées lors de la recherche et de la découverte de médicaments contre la maladie d'Alzheimer.

PharmaCog se concentre sur la médecine translationnelle et l'harmonisation des outils de recherche. Une fois le projet terminé, PharmaCog devrait fournir les outils nécessaires à une définition plus précise du potentiel d'un candidat médicament, à une réduction de la période de développement de nouvelles thérapies et ainsi accélérer l'approbation de nouveaux traitements prometteurs.

ExonHit annonce l'addition d'un nouveau programme thérapeutique à sa collaboration avec Allergan

Le 23 février 2010, la Société a annoncé l'ajout d'un nouveau programme thérapeutique, issu de ses activités internes de chimie médicinale, à sa longue collaboration stratégique avec Allergan. ExonHit continuera de mener les efforts de chimie médicinale sur la conception et l'optimisation de nouvelles entités chimiques ciblées pour ce programme. Ces dernières agissent sur une nouvelle cible enzymatique potentiellement utile dans le cadre d'un développement thérapeutique en ophtalmologie et pour des maladies neurodégénératives. Les termes financiers de l'accord de collaboration existant s'appliqueront à ces composés et aux produits qui en seront dérivés.

ExonHit annonce la signature d'un accord de licence entre Allergan et Bristol-Myers Squibb pour EHT/AGN 0001

Le 3 mars 2010, la Société a annoncé la signature par Allergan, Inc. et Bristol-Myers Squibb Company d'un accord de licence exclusive mondiale portant sur le développement et la commercialisation d'EHT/AGN 0001 (AGN-209323), le composé le plus avancé de la collaboration d'ExonHit avec Allergan. EHT/AGN 0001 est prêt à entrer en Phase II, c'est une petite molécule administrée oralement, en développement clinique dans la douleur neuropathique. L'accord entre Allergan et Bristol-Myers Squibb comprend aussi la cession des droits pour EHT/AGN 0002 et ses autres composés associés.

Selon les termes de la sous-licence consentie par Allergan à Bristol-Myers Squibb, ExonHit recevra un versement initial de 4 millions de dollars. ExonHit pourra percevoir des paiements d'étape en fonction du développement et de l'enregistrement d'EHT/AGN 0001, et ceci pour un montant qui pourrait dépasser 32 millions de dollars. ExonHit recevra également des redevances sur les futures ventes mondiales.

La mise en œuvre de l'accord de collaboration entre Bristol-Myers Squibb et Allergan est soumise à l'accord des autorités américaines de la concurrence conformément aux dispositions de la loi antitrust Hart-Scott-Rodino de 1976 ainsi qu'aux autres autorisations réglementaires habituelles.

ExonHit continuera sa collaboration avec Allergan sur d'autres composés.

ExonHit et bioMérieux décident de ne pas poursuivre leurs travaux dans le cancer du côlon

Le 8 mars 2010, la Société et bioMérieux ont décidé de ne pas poursuivre leur collaboration dans le cancer du côlon, à la suite d'une récente revue des résultats par leur Comité scientifique. Les deux sociétés poursuivent leur collaboration dans le cancer de la prostate.

II / LISTE DES MANDATS

En application des dispositions de l’Article L. 225-102-1 al. 4 du Code de Commerce, vous trouverez ci-dessous l’ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires au cours de l’exercice et à la date de ce rapport.

2.1 Directoire

Les membres du Directoire de la Société sont les suivants :

| Nom, prénom, âge | Fonctions | Date de première nomination | Date d'expiration du mandat de membre du Directoire ⁽¹⁾ | Autres fonctions et mandat (au cours des cinq dernières années) |
|--------------------------|--------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dr Loïc Maurel 54 ans | Président du Directoire Directeur des opérations | 28 juillet 2008 | 2012 | Vice-Président de l’association France Biotech Président et CEO de Debiovision Inc. (jusqu’en juillet 2008) Président du conseil d’administration d’Oncomab GmbH (jusqu’en septembre 2005) Administrateur de Avance Pharma Inc. et de l’association BIOQuébec (jusqu’en juin 2008) |
| John Jaskowiak 45 ans | Membre du Directoire Vice Président Exécutif - Diagnostic Moléculaire | 1 ^{er} avril 2008 | 2012 | - |
| Matthew Pando 37 ans | Membre du Directoire Vice Président Exécutif - Thérapeutiques | 1 ^{er} avril 2008 | 2012 | - |

(1) Le Conseil de surveillance en date du 24 avril 2009 a renouvelé le mandat de membre du Directoire de Loïc Maurel, John Jaskowiak et Matthew Pando jusqu’à l’issue de l’assemblée générale appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2011 et a confié la présidence du Directoire au Dr Loïc Maurel.

D^r Loïc Maurel, Président du Directoire

Le D^r Loïc Maurel (54 ans) est Président du Directoire d’ExonHit Therapeutics depuis juillet 2008.

Après avoir occupé plusieurs postes de ventes et marketing chez Rhône-Poulenc et Novartis en France, il a rejoint en 1992 le siège de Novartis en Suisse pour prendre la direction marketing au niveau Groupe des franchises cardiovasculaires, maladies métaboliques et affections respiratoires. Il a été, en particulier, à l’origine du lancement mondial de Diovan®, le premier produit de Novartis en termes de ventes aujourd’hui. En 1999, il est devenu Vice-président Marketing et Produits de spécialités de Novartis Canada. Entre 2001 et 2008, il a été Président et CEO de Debiovision Inc., un laboratoire pharmaceutique de produits spécialisés. Le D^r Loïc Maurel a une grande expérience en marketing, *business development*, cession de produits, essais cliniques, exigences réglementaires et lancements de produits en Amérique du Nord, Europe et Asie. Le D^r Loïc Maurel a été Président du conseil d’Administration d’Oncomab GmbH et membre des conseils d’Administration de Avance Pharma Inc. et de l’association BIOQuebec.

D^r Loïc Maurel est titulaire d'un diplôme de Docteur en Médecine de l'Université de Bordeaux (1985).

Il est Vice-président de l'association France Biotech.

John Jaskowiak, Vice-président exécutif, Diagnostic moléculaire

John Jaskowiak (45 ans) est Vice-président exécutif, Diagnostic moléculaire depuis janvier 2008. Il est membre du Directoire depuis le 1^{er} avril 2008.

John Jaskowiak a commencé sa carrière chez ExonHit Therapeutics comme Vice-président exécutif, Business et Marketing en septembre 2006. Durant ses vingt ans de carrière, John Jaskowiak a occupé divers postes de management à responsabilité croissante dans les domaines des ventes internationales, du marketing et du *business development*. Il a travaillé aux Etats-Unis, en Asie et en Europe et a mis au point des stratégies commerciales et des programmes pour Hewlett-Packard, Agilent Technologies et Affymetrix. En tant que membre de la direction chez Agilent Technologies, il était en charge du développement d'une nouvelle division axée sur l'exploitation du marché génomique avec la technologie émergente des biopuces à ADN. Dans cette fonction, il a supervisé le déroulement du plan stratégique de la division, il a recruté des équipes pour créer un centre d'excellence en termes de management de produit et de service client, les clients étant académiques, des agences gouvernementales ou des acteurs industriels de la pharmacie ou de la biotechnologie.

John Jaskowiak a un diplôme de biologie de l'Université de Temple, Philadelphie, Pennsylvanie, USA (1988).

D^r Matthew Pando, Vice-président exécutif, Thérapeutique

Le D^r Matthew Pando (37 ans) a été nommé Vice-président exécutif, Thérapeutique et membre du Directoire d'ExonHit Therapeutics le 1^{er} avril 2008.

Matthew Pando a débuté chez ExonHit Therapeutics comme chercheur en 2002. Il a joué un rôle clé dans le développement de nombreux programmes de recherche internes et externes de la Société.

Ses domaines d'expertise sont la biologie moléculaire, la biochimie, les vecteurs viraux recombinants, les modèles cellulaires et animaux. Il est l'auteur de nombreuses publications scientifiques.

Après avoir reçu un Bachelor of Science en microbiologie avec les félicitations du jury de Colorado State University, Matthew Pando a réalisé une thèse de 3^{ème} cycle en Biologie moléculaire (Ph.D.) au Salk Institute à San Diego, en Californie, où il a étudié les mécanismes d'activation de la transcription. Il est également titulaire d'une formation post-doctorale à l'Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire de Strasbourg.

2.2 Conseil de surveillance

Les membres du Conseil de surveillance de la Société sont les suivants :

| Nom, prénom | Date de début du mandat | Date d'expiration du mandat ¹ | Fonction | Autres mandats et fonctions exercés hors du groupe (au cours des 5 dernières années) |
|-------------------|-------------------------|------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Laurent Condomine | 2007 | 2010 | Président du Conseil de surveillance | Vice President Business Development and Corporate Strategy de AstraZeneca (UK) (jusqu'en 2008) |
| Patrick Langlois | 2008 ² | 2011 | Membre et Vice-Président du Conseil de surveillance ² | <p>Associé-Gérant de PJL Conseils (depuis 2005)</p> <p>Président (non exécutif) de la société DrugAbuse Sciences S.A (depuis 2005)</p> <p>Administrateur des sociétés Shire (depuis 2005), Scynexis (depuis 2006), Nanobiotix (depuis 2007) et Newron Spa (depuis 2008).</p> <p>Administrateur de plusieurs sociétés du groupe Aventis (jusqu'en 2005), Gencell (jusqu'en 2004), Carraig Ireland (jusqu'en 2004), Merial Ltd (jusqu'en 2005), FIAC (jusqu'en 2005), Fisons Ltd (jusqu'en 2004) et Rhodia (jusqu'en 2005)</p> |
| Christophe Jean | 2006 ³ | 2012 | Membre du Conseil de surveillance | <p>Directeur des Opérations du Groupe Ipsen (depuis 2003)</p> <p>Membre du conseil d'administration de Tercica (depuis 2007)</p> |
| Michel Picot | 2007 | 2010 | Membre du Conseil de surveillance | <p>Président d'Advest SAS (depuis 2005)</p> <p>Président du conseil de surveillance d'Elektrum Telekomunikacija Sp. (depuis 2001)</p> <p>Administrateur de Keyyo (depuis 2008)</p> <p>Membre des Conseillers du Commerce Extérieur de la France (CCE)</p> <p>Directeur général adjoint de Vivendi Telecom International (jusqu'en juin 2004)</p> |

| | | | | |
|--------------------|-------------------|------|-----------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Deborah Smeltzer | 2007 ⁴ | 2010 | Membre du Conseil de surveillance | Consultant indépendant (depuis 2009) Membre du conseil d'administration de fondation Andrea's Voice (depuis 2007). Vice-présidente des Opérations et Directeur Financier de Dynavax Technologies Corporation (de 2005 à 2009) Directrice Générale de l'activité analyse génétique et de Vice-présidente responsable de la finance et du développement commercial de la société Applied Biosystems (jusqu'en 2005) |
| Frédéric Desdouits | 2008 ⁵ | 2011 | Membre du Conseil de surveillance | Directeur Général de Bionest Partners (depuis 2005) Président de Bionest Partners Finance (depuis 2005) Associé, responsable de l'équipe Santé Europe d'Exane BNP Paribas (jusqu'en octobre 2004) |

- (1) *La date d'expiration s'entend de la date à laquelle l'assemblée générale annuelle est appelée à se réunir pour statuer sur les comptes de l'exercice concerné.*
- (2) *L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 9 septembre 2005 a nommé Patrick Langlois membre du Conseil de surveillance. Par une délibération du Conseil du 25 avril 2008, Patrick Langlois a été nommé Vice-Président du Conseil de surveillance pour la durée de son mandat de membre du Conseil.*
- (3) *Christophe Jean a été coopté par le Conseil de surveillance lors de la réunion du 27 octobre 2006, en remplacement de Jean-Luc Bélingart, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer, en 2009, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008. L'assemblée générale du 24 avril 2009 a renouvelé son mandat jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer, en 2012, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.*
- (4) *Deborah Smeltzer a été nommée membre du Conseil de surveillance par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 27 avril 2007.*
- (5) *Frédéric Desdouits a été nommé membre du Conseil de surveillance par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 25 avril 2008.*

Laurent Condomine, Président du Conseil de Surveillance

Laurent Condomine a travaillé 34 ans dans le secteur pharmaceutique et chimique pour le groupe ICI. Il a été Directeur de la stratégie pour le groupe Zeneca avant sa fusion avec la société Astra. De 1999 à 2008, il a occupé le poste de Vice-président du département *Business Development and Corporate Strategy* au sein du groupe AstraZeneca.

Laurent Condomine est titulaire d'une Maîtrise ès Sciences économiques (1969) et diplômé de l'école de Hautes Etudes Commerciales (HEC, 1969). Il est également titulaire d'un MBA de l'INSEAD (1970).

Patrick Langlois, Vice-président du Conseil de Surveillance

Patrick Langlois a débuté à la Banque Louis Dreyfus en tant que « Equity Research Analyst ». De janvier 1975 à décembre 1999, il a occupé différents postes dans le Groupe Rhône-Poulenc dont celui de Directeur Financier. De janvier 2000 à fin 2004, il a exercé chez Aventis S.A. les fonctions de Group Executive Vice President, Directeur Financier, puis en mai 2002 de Vice-président du Directoire. Patrick Langlois est Associé-Gérant de

PJL Conseils depuis le 1^{er} mars 2005. Il occupe également les fonctions de Président (non exécutif) de la société DrugAbuse Sciences S.A. depuis le 1^{er} juin 2005, et celles d'administrateur dans les sociétés Shire (2005), Scynexis (2006), Nanobiotix (2007) et Newron Spa (2008).

Patrick Langlois est titulaire d'un diplôme de 3^{ème} cycle en Economie de l'Université de Rennes (1968) et d'un Certificat d'Etudes Supérieures de Banques (1974).

Christophe Jean, Membre du Conseil de Surveillance

Christophe Jean a commencé sa carrière dans l'industrie pharmaceutique chez Ciba-Ceigy AG puis Novartis Pharma AG où il a occupé plusieurs postes opérationnels de 1982 à 2000. En 2000, il a rejoint Pierre Fabre Médicament en tant que Président-directeur général. Il est le Directeur des Opérations du Groupe Ipsen depuis mai 2003. Christophe Jean est également membre du conseil d'administration de Tercica depuis 2007.

Christophe Jean est diplômé de Harvard University.

Michel Picot, Membre du Conseil de Surveillance

Michel Picot a commencé sa carrière en tant qu'auditeur chez Peat Marwick Mitchell avant de travailler pour une filiale de Paribas, la SCoA, où il a occupé différents postes. Puis il a été directeur général d'ECS, en Allemagne pendant deux ans avant de devenir Senior Vice-President Finance chez Eunetcom. Il a ensuite rejoint Vivendi Telecom International de 1995 à juin 2004 où il a exercé les fonctions de Directeur Général adjoint. Michel Picot est Président d'Advest SAS depuis 2005. Il est également Président du conseil de surveillance d'Elektrum Telekomunikacija depuis 2001 et administrateur de Keyyo depuis 2008.

Michel Picot est diplômé de l'école de Hautes Etudes Commerciales (HEC, 1974). Il est également titulaire du DECS (1977) et des certificats supérieurs de révision (1983).

Deborah Smeltzer, Membre du Conseil de Surveillance

Deborah Smeltzer a plus de 30 ans d'expérience dans l'industrie des biotechnologies, y compris dans le secteur des sociétés de capital risque et des banques d'investissements. Deborah Smeltzer a commencé sa carrière en 1987 comme Associé-Gérant de Grotech Capital Group, une société de capital risque basée aux Etats-Unis, où elle était en charge des investissements dans le domaine des sciences de la vie. De 1996 à 1999, Deborah Smeltzer a été Directeur Financier et Vice-présidente de Genset S.A., un laboratoire de génomique situé à Paris. De 1999 à 2004, elle a exercé plusieurs fonctions exécutives au sein de la société Applied Biosystems, dont celle de Directrice générale de l'activité analyse génétique et de Vice-présidente responsable de la finance et du développement commercial. De 2005 à 2009, Deborah Smeltzer a occupé le poste de Vice-présidente des Opérations & Directeur Financier au sein de la société américaine Dynavax Technologies Corporation, une société californienne qui développe des thérapies et des vaccins. Elle est actuellement consultant indépendant et elle est également membre du conseil d'administration de la fondation Andrea's Voice.

Deborah Smeltzer est titulaire d'un BS en sciences biologiques, d'un MS en microbiologie médicale de l'Université de Californie, et d'un MBA de Stanford University.

Frédéric Desdouits, Ph.D., Membre du Conseil de Surveillance

Frédéric Desdouits est, depuis 2005, Directeur Général de Bionest Partners, cabinet de conseil spécialisé dans les Sciences de la Vie. Il était jusqu'en octobre 2004 responsable de l'activité Analyse Financière (équipe Santé Europe) chez Exane BNP Paribas. Avant de devenir analyste financier, Frédéric Desdouits a été responsable d'une équipe de recherche chez GlaxoWellcome, consultant scientifique pour Hoechst et Investigateur invité à la Rockefeller University, New York, séjour pendant lequel il a travaillé sur la maladie d'Alzheimer.

Frédéric Desdouits est titulaire d'un doctorat obtenu au Collège de France en collaboration avec Rhône-Poulenc, d'un master en pharmacologie et est diplômé de l'Ecole Polytechnique. Il est également membre de la Société française des analystes financiers (SFAF).

III / ACTIONNARIAT SALARIES

Vous trouverez ci-dessous les informations requises en application de l'article L.225-102 du code de commerce.

Comme détaillé au chapitre XI ci-dessous, certains salariés ou ex-salariés de la Société sont devenus actionnaires par exercice d'options de souscription d'actions ou attribution gratuite d'actions. Un nombre total de 247 950 actions a ainsi été souscrit en 2009.

Par ailleurs, la Société a mis en place le 2 mars 1999 un plan d'épargne d'entreprise par octroi qui a été modifié le 11 mai 2001 puis le 3 novembre 2005. Lors de l'introduction en bourse de la Société, le 17 novembre 2005, 18 512 actions ont été souscrites par les salariés dans le cadre du PEE. Aucune action n'a été souscrite depuis cette date.

IV / FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau ci-dessous présente les filiales et participations au 31 décembre 2009 :

EXONHIT THERAPEUTICS SA
Exercice clos le 31 décembre 2009
TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

| FILIALES ET PARTICIPATIONS (Montants exprimés en euros) | CAPITAL SOCIAL | RESERVES ET REPORTS A NOUVEAUX | QUOTE PART DU CAPITAL DETENUE (en %) | CHIFFRE D'AFFAIRE DU DERNIER EXERCICE CLOS | RESULTAT DU DERNIER EXERCICE CLOS | VALEUR DES TITRES | | PRETS ET AVANCES | |
|-------------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------------------------------|--------------------------------------------|--------------------------------------------------|-----------------------------------------|-------------------|-------|------------------|-----------|
| RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS | | | | | | Brute | Nette | Brut | Net |
| Filiales (Plus de 50 % du capital détenu) | | | | | | | | | |
| - EXONHIT THERAPEUTICS INC | 7 | (1 102 480) | 100% | 2 774 703 | (892 676) | 6 262 294 | 0 | 5 037 585 | 3 070 827 |

- Le capital social et les autres capitaux propres sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.
- Le résultat du dernier exercice clos est converti au taux de change moyen de la période.

4.1 Activités des filiales de la Société

La Société possède une filiale détenue à 100%, ExonHit Therapeutics Inc., société américaine enregistrée dans l'Etat du Delaware (Etats-Unis), qui est engagée dans la découverte, le développement et la commercialisation de produits de diagnostic et de médicaments.

L'activité du laboratoire de la filiale situé à Gaithersburg, Maryland, consiste essentiellement à faire avancer des programmes de recherche dans les domaines des maladies neurodégénératives, et dans le développement de l'activité SpliceArray comprenant la conception de contenus d'épissage de biopuces fabriquées par Agilent Technologies, Inc. ou Affymetrix, Inc.

ExonHit Therapeutics Inc. a enregistré une perte nette de 1,2 million de dollars US au cours de l'exercice 2009, contre une perte de 1,5 million de dollars US en 2008. Le total des capitaux propres ressort à (2,8) million de dollars US au 31 décembre 2009 contre (1,6) millions de dollars au 31 décembre 2008.

ExonHit Therapeutics S.A. et sa filiale à 100% ExonHit Therapeutics Inc. sont liées par une série d'accords de services et de prix de transferts.

4.2 Prise de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège social en France ou prise du contrôle de telles sociétés

Conformément à l'article L. 233-6 du Code de Commerce, nous vous précisons que la Société n'a réalisé aucune prise de participation dans des sociétés ayant leur siège social en France au cours de l'exercice. La Société rappelle qu'elle ne détient pas de participations.

4.3 Aliénation d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées

Néant.

4.4 Répartition du capital et actions d'autocontrôle

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau présentant la répartition du capital et des droits de vote de la Société au 31 décembre 2009 :

| Actionnaires | Actions | | Droits de vote | |
|-----------------------------------|-------------------|----------------|-----------------------|----------------|
| | Nombre | % | Nombre | % |
| Mandataires sociaux | 30 522 | 0,09 | 30 522 | 0,09 |
| Groupe Oxford Bioscience Partners | 2 597 142 | 7,92 | 2 597 142 | 7,93 |
| Pro BTP* | 1 175 000 | 3,58 | 1 175 000 | 3,59 |
| Investisseurs institutionnels ** | 3 305 991 | 10,09 | 3 305 991 | 10,10 |
| Actions propres | 43 678 | 0,09 | - | - |
| Public | 25 625 949 | 78,22 | 25 625 949 | 78,29 |
| Total | 32 778 282 | 100,00% | 32 734 604 | 100,00% |

* Sur la base d'un TPI au 5 octobre 2009.

** Investisseurs institutionnels entrés lors de l'augmentation de capital du 18 décembre 2009.

En application des dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce, nous vous informons que l'identité des personnes physiques et morale détenant directement ou indirectement un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales dans la Société est la suivante :

- Le Groupe Oxford Bioscience Partners détient par l'intermédiaire de fonds qu'il contrôle 7,92% du capital et 7,93% des droits de vote.

Chaque action donne droit à une voix. Le nombre de voix dont peut disposer chaque actionnaire n'est pas limité. Il n'existe pas de droit de vote double.

V / INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau présentant le solde des dettes à l'égard des fournisseurs de la Société (hors fournisseurs de la filiale américaine) par date d'échéance au 31 décembre 2009 (art. L. 441-6 et L. 442-6-I-7 du Code de commerce) :

| Soldes fournisseurs | Au 31/12/2009 (montant en K€) |
|----------------------------|------------------------------------------|
| Echus à moins de 30 jours | 383 |
| Echus entre 30 et 45 jours | 187 |
| Echus entre 45 et 60 jours | 29 |
| Echus à plus de 60 jours | 34 |
| Total | 633 |

VI / MONTANT DES DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

La Société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

La Société envisage d'affecter tous les fonds disponibles au financement de ses activités et de sa croissance et n'a en conséquence pas l'intention de distribuer de dividendes dans un futur proche.

VII / OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LEURS TITRES

A la connaissance de la Société, les opérations réalisées sur les titres de la Société par les personnes visées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, et selon les modalités prévues par les articles 222-14 et 222-15 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, sont les suivantes :

| Nom et fonction | Nature de l'opération | Cours moyen pondéré | Nombre total de titres | Montant total brut |
|---------------------------------------------------------------|------------------------------|----------------------------|-------------------------------|---------------------------|
| Loïc Maurel <i>Président du Directoire</i> | Acquisition de BSA | 0,05 € | 25 000 BSA | 1 250 € |
| Loïc Maurel <i>Président du Directoire</i> | Acquisition de BSA | 0,03 € | 5 BSA | 0,15 € |
| Loïc Maurel <i>Président du Directoire</i> | Exercice de BSA | 3,50 € | 2 873 actions | 10 055 € |
| Laurent Condomine <i>Membre du Conseil de surveillance</i> | Exercice de BSA | 3,50 € | 7 300 actions | 25 550 € |
| Christophe Jean <i>Membre du Conseil de surveillance</i> | Cession | 6,29 € | 700 actions | 4 403 € |
| Christophe Jean <i>Membre du Conseil de surveillance</i> | Cession | 6,29 € | 500 actions | 3 145 € |
| Loïc Maurel <i>Président du Directoire</i> | Souscription | 3,75 € | 2 500 actions | 9 375 € |

VIII / TABLEAU DES RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau des résultats des cinq derniers exercices requis en application de l'article R.225-102 al. 2 du code de commerce :

| RESULTATS (ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES) DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES EN EUROS | | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| Nature des indications | Exercice 31/12/2005 | Exercice 31/12/2006 | Exercice 31/12/2007 | Exercice 31/12/2008 | Exercice 31/12/2009 |
| 1. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE | | | | | |
| Capital social | 368 623 | 382 088 | 426 721 | 430 047 | 524 453 |
| Nombre des actions ordinaires existantes | 23 038 963 | 23 880 510 | 26 670 034 | 26 877 750 | 26 877 750 |
| Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes | | | | | |
| Nombre maximal d'actions futures à créer | 3 136 067 | 5 384 037 | 3 535 980 | 6 029 709 | 1 961 096 |
| Par conversion d'obligations | | 2 080 335 | 2 080 335 | 2 080 335 | 1 003 412 |
| Par exercice de Bons de Souscription d'Action, d'actions gratuites et de levées d'option | 3 136 067 | 3 303 702 | 1 455 645 | 3 949 374 | 957 684 |
| 2. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE | | | | | |
| Chiffre d'affaires hors taxes | 4 303 688 | 5 369 983 | 5 176 653 | 4 048 837 | 4 759 345 |
| Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | (2 657 968) | (4 082 350) | (6 583 960) | (9 761 277) | (8 198 703) |
| Impôts sur les bénéfices | (234 074) | (485 869) | (674 840) | (2 089 473) | (1 615 926) |
| Participation des salariés due au titre de l'exercice | | | | | |
| Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | (4 155 624) | (4 669 648) | (7 448 712) | (8 633 628) | (7 790 450) |
| Résultat distribué | | | | | |
| 3. RESULTAT PAR ACTION | | | | | |
| Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions | (0,11) | (0,15) | (0,22) | (0,29) | (0,24) |
| Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | (0,18) | (0,20) | (0,28) | (0,32) | (0,29) |
| Dividende attribué à chaque action | | | | | |
| 4. PERSONNEL | | | | | |
| Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice | 40 | 43 | 48 | 47 | 47 |
| Montant de la masse salariale de l'exercice | 2 615 182 | 2 843 079 | 3 087 998 | 3 274 364 | 2 869 899 |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales) | 1 258 844 | 1 414 240 | 1 434 361 | 1 504 558 | 1 393 524 |

(1) Après division du nominal des actions par 1000

IX / TABLEAU ET RAPPORT SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

En application de l'article L.225-100 al. 7 du code de commerce, vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau présentant, de façon synthétique, les délégations accordées par les assemblées générales extraordinaires des actionnaires de la Société du 23 mai 2008 et du 6 mai 2009 au Directoire :

| Délégations données au Directoire par l'assemblée générale extraordinaire | Montant nominal maximal de l'augmentation de capital (en Euros) | Echéance de la délégation | Utilisation des délégations faites par le Directoire / Nombre d'actions émises | Modalités de détermination du prix |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (10 ^{ème} résolution de l'AGE du 6 mai 2009) | 96 000 | 6 juillet 2011 | Utilisée à hauteur de 66 577,20 € / émission de 4 161 075 actions (18 décembre 2009) | Selon les conditions légales (prix au moins égale à la valeur nominale de l'action à la date d'émission des valeurs mobilières) |
| 2. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et par offre au public ou, dans la limite de 20% du capital par an, par placement auprès d'investisseurs qualifiés (11 ^{ème} résolution de l'AGE du 6 mai 2009) | 88 000 ⁽¹⁾ | 6 juillet 2011 | Non utilisée | Entre 65 % et 135 % de la moyenne pondérée des cours des 20 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission |
| | | | | Dans les conditions légales en cas d'admission sur un marché réglementé |
| 3. Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires (12 ^{ème} résolution de l'AGE du 6 mai 2009) | 15% du montant de l'émission initiale ⁽¹⁾ | 6 juillet 2011 | Non utilisée | 1 ou 2 ci-dessus selon le cas |
| 4. Augmentation de capital au profit des adhérents à un plan d'épargne (13 ^{ème} résolution de l'AGE du 6 mai 2009) | 1 000 ⁽¹⁾ | 6 juillet 2011 | Non utilisée | Selon les conditions légales |
| 5. Attribution d'options de souscription d'actions ou d'achat d'actions de la Société (12 ^{ème} résolution de l'AGE du 23 mai 2008) | 280 000 actions | 23 juillet 2011 | 60 000 options (3 juillet 2008) 79 900 options (1 ^{er} avril 2009) | Ne peut être inférieur à 80% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options seront consenties |
| 6. Attribution gratuite d'actions nouvelles ou existantes de la Société (13 ^{ème} résolution de l'AGE du 23 mai 2008) | 220 000 actions | 23 juillet 2011 | 40 000 actions (3 juillet 2008) 36 525 actions (1 ^{er} avril 2009) | Gratuit |

⁽¹⁾ Ce montant s'impute sur celui de l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

X / REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET PARTICIPATION AU CAPITAL

10.1 Rémunérations et avantages en nature attribués au cours de l'exercice 2009 aux mandataires sociaux

Une synthèse de l'ensemble des éléments de rémunération et avantages en nature dus et versés aux membres du Directoire de la Société au cours de exercices clos les 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008 est présentée ci-après :

| Nom | 2008 | | | 2009 | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------------------|--------------------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| | Rémunération fixe due et versée (en Euros) | Rémunération variable due et versée (en Euros) | Avantages de toute nature dus et versés (en Euros) | Rémunération fixe due et versée (en Euros) | Rémunération variable due et versée (en Euros) | Avantages de toute nature dus et versés (en Euros) |
| D ^r Loïc Maurel ⁽¹⁾ Président du Directoire | 125 000 | – | 2 148 | 250 000 | 38 144 | 4 296 |
| John Jaskowiak Membre du Directoire | 131 165 | 13 599 | 3 264 | 140 624 | 14 062 | 3 441 |
| Matthew Pando Membre du Directoire | 106 775 | 10 199 | – | 129 127 | 31 367 | 2 868 |
| Bruno Tocqué ⁽²⁾ Directeur de la recherche et développement | 101 435 ⁽⁴⁾ | 77 500 | 1 074 | – | – | – |
| Laurent Bracco ⁽²⁾ Directeur général en charge de la recherche technologique | 53 085 ⁽⁴⁾ | 25 000 | 1 023 | – | – | – |
| Fabien Schweighoffer ⁽²⁾ Membre du Directoire Directeur général en charge de la recherche thérapeutique | 51 055 ⁽⁴⁾ | 40 000 | 1 074 | – | – | – |
| Philippe Rousseau ⁽³⁾ Membre du Directoire Directeur Administratif et Financier | 207 623 | 40 796 | 58 338 | 99 451 | 37 824 | 40 006 |

(1) Le D^r Loïc Maurel a rejoint la Société en juillet 2008.

(2) Les trois fondateurs de la Société, Fabien Schweighoffer, Laurent Bracco, et Bruno Tocqué, ont démissionné de leurs mandats respectivement de membres du Directoire et de membre du Directoire et Président du Directoire, le 15 janvier 2008 avec effet au 31 mars 2008.

(3) Le mandat de membre du Directoire de Philippe Rousseau n'a pas été renouvelé par le Conseil de surveillance du 24 avril 2009.

(4) Ce montant intègre les indemnités de congés payés mais pas les indemnités de clause de non concurrence versées après les départs et qui se sont élevées respectivement à 64 418€ pour Bruno Tocqué, 36 313 € pour Laurent Bracco et 42 019€ pour Fabien Schweighoffer.

Les rémunérations allouées aux membres du Directoire de la Société se sont élevées à 791 milliers d'Euros au cours de l'exercice 2009 contre 1 193 milliers d'Euros au cours de l'exercice 2008, étant précisé que les rémunérations allouées en 2008 comprenaient également des indemnités de non-concurrence versées aux fondateurs lors de leur départ.

Le montant de la rémunération versée à chaque membre du Directoire comprend une partie fixe et une partie variable. La partie variable de la rémunération des membres du Directoire repose sur la réalisation d'une pluralité d'objectifs à la fois individuels et *corporate* présentés chaque année par le Directoire au Conseil de surveillance pour approbation sur recommandations du Comité des Rémunerations et des Nominations. Ces objectifs sont propres à chaque mandataire social. Ainsi, les objectifs du D^r Loïc Maurel portent à la fois sur des critères opérationnels, financiers et de gestion. Les objectifs de John Jaskowiak et de Matthew Pando sont davantage axés sur l'activité diagnostique et l'activité thérapeutique respectivement. L'avantage en nature dont

bénéficient les membres du Directoire correspond au véhicule de fonction. Philippe Rousseau bénéficiait en plus de la prise en charge des frais de scolarité de ses enfants et d'une indemnité de logement dans le cadre de sa mise à disposition auprès de la filiale américaine.

Tableau de synthèse des jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Une synthèse de l'ensemble des éléments de rémunération et avantages en nature versés aux membres du Conseil de surveillance de la Société au cours de exercices clos les 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008 est présentée ci-après :

| | 2008 | | 2009 | |
|--------------------------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------|
| | Jetons de présence (en Euros) | Autres rémunérations (en Euros)- | Jetons de présence (en Euros) | Autres rémunérations (en Euros) |
| Laurent Condomine Président du Conseil de surveillance | 14 000 | - | 16 000 | - |
| Patrick Langlois Membre du Conseil de surveillance | 10 000 | - | 10 000 | - |
| Michel Picot Membre du Conseil de surveillance | 10 000 | - | 8 000 | - |
| Christophe Jean Membre du Conseil de surveillance | 12 000 | - | 10 000 | - |
| Deborah Smeltzer Membre du Conseil de surveillance | 10 000 | - | 8 000 | - |
| Frédéric Desdouits Membre du Conseil de surveillance | 4 000 | - | 8 000 | - |
| TOTAL | 60 000 | - | 60 000 | - |

Au cours des exercices clos le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009, la Société a alloué des jetons de présence aux membres du Conseil de surveillance pour un montant annuel total de 60 000 Euros.

10.2 Participation au capital des mandataires sociaux

Au 31 décembre 2009, la participation de chaque mandataire dans le capital de la Société se présente comme suit :

| Mandataires | Actions | | Droits de vote | |
|--------------------|---------|------|----------------|------|
| | Nombre | % | Nombre | % |
| Loïc Maurel | 9 098 | 0,03 | 9 098 | 0,03 |
| John Jaskowiak | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Matthew Pando | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Laurent Condomine | 20 301 | 0,06 | 20 301 | 0,06 |
| Frédéric Desdouits | 1 000 | NS | 1 000 | NS |
| Christophe Jean | 21 | NS | 21 | NS |
| Patrick Langlois | 1 | NS | 1 | NS |
| Michel Picot | 1 | NS | 1 | NS |

| | | | | |
|------------------|---------------|--------------|---------------|--------------|
| Deborah Smeltzer | 100 | NS | 100 | NS |
| Total | 30 522 | 0,09% | 30 522 | 0,09% |

XI / RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ET SUR LES ACTIONS GRATUITES

Chers Actionnaires,

Le présent rapport vous est présenté :

- en application des dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce concernant les opérations relatives aux options de souscription ou d'achat d'actions, et
- en application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce concernant les opérations relatives aux actions gratuites.

I Options de souscription ou d'achat d'actions

Attribution d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, le Directoire a mis en œuvre par délibérations en date du 1^{er} avril 2009 un plan d'attribution d'options de souscription d'actions en vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mai 2008 (plan du 3 juillet 2008). Les conditions auxquelles ces options ont été consenties et le prix d'exercice des options incluses dans ces plans sont les suivantes :

| Plan | Nb d'options attribuées | Nb d'actions auxquelles donnent droit les options | Prix d'exercice unitaire en euros | Date d'échéance des options |
|----------------------------|-------------------------|---------------------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|
| 1 ^{er} avril 2009 | 79 900 | 79 900 | 2,60 | 1 ^{er} avril 2019 |

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties par la Société à chacun de ses mandataires sociaux

Les options attribuées par la Société à chacun de ses mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 sont présentées ci-dessous :

| Bénéficiaires | Nb d'options attribuées | Date d'attribution / numéro de Plan | Date à compter de laquelle les options sont exerçables par fraction d'un tiers |
|-------------------|-------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| Matthew Pando | 25 000 | 1 ^{er} avril 2009 | 1 ^{er} avril 2010 |
| Philippe Rousseau | 20 000 | 1 ^{er} avril 2009 | 1 ^{er} avril 2010 |

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties par la Société aux salariés

Les options attribuées par la Société aux dix salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi attribuées est le plus élevé, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 sont présentées ci-dessous :

| Bénéficiaires | Nb d'options attribuées | Date d'attribution | Date à compter de laquelle les options sont exercables par fraction d'un tiers |
|-------------------|-------------------------|----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| Erin Duffy | 10 000 | 1 ^{er} avril 2009 | 1 ^{er} avril 2010 |
| Richard Einstein | 7 500 | 1 ^{er} avril 2009 | 1 ^{er} avril 2010 |
| Heather Jordan | 6 000 | 1 ^{er} avril 2009 | 1 ^{er} avril 2010 |
| Darong Wu | 3 000 | 1 ^{er} avril 2009 | 1 ^{er} avril 2010 |
| Mike Brenner | 3 000 | 1 ^{er} avril 2009 | 1 ^{er} avril 2010 |
| Vinayaka Kotraiah | 3 000 | 1 ^{er} avril 2009 | 1 ^{er} avril 2010 |
| Weiyin Zhou | 2 400 | 1 ^{er} avril 2009 | 1 ^{er} avril 2010 |

Exercice par les bénéficiaires d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Au cours de l'exercice 2009, le nombre total d'options exercées est de 227 450 options donnant droit à 227 450 actions ordinaires de la Société ayant chacune une valeur nominale de 0,016 euro.

Options de souscription ou d'achat d'actions exercées par chacun des mandataires sociaux

Le nombre total d'actions qui ont été souscrites au cours de l'exercice par levée d'options par chacun des mandataires sociaux de la Société sont les suivants :

| Bénéficiaire | Nombre total d'actions souscrites | Montant de l'exercice (en euros) |
|-------------------|-----------------------------------|----------------------------------|
| Philippe Rousseau | 10 000 | 37 500 |

Options de souscription ou d'achat d'actions exercées par les salariés dont le nombre d'actions ainsi souscrites est le plus élevé

Le nombre total d'actions qui ont été souscrites au cours de l'exercice par levée d'options par chacun des dix salariés non mandataires dont le nombre d'actions ainsi souscrites est le plus élevé sont les suivants :

| Bénéficiaire | Nombre total d'actions souscrites | Montant de l'exercice (en euros) |
|-------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|
| Philippe Guillet | 64 000 | 240 000 |
| Dominique Drouin | 39 000 | 146 250 |
| Vincent Belin | 35 000 | 150 500 |
| Christina Hedberg | 29 000 | 108 750 |
| Aram Mangasarian | 11 000 | 13 750 |
| Frédérique Schlumberger | 10 000 | 37 500 |
| Olivier Cochet | 9 000 | 33 750 |
| Isabelle Nahon | 3 750 | 14 062,50 |
| Bertrand Leblond | 3 000 | 11 250 |
| Caroline Ducray-Bedin | 3 000 | 3 750 |

II Actions gratuites

Attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 23 mai 2008 a autorisé dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de Commerce le Directoire a procédé à une attribution gratuite d'actions de la Société, existantes ou à émettre, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel qu'il déterminera parmi les salariés et les mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 dudit Code.

Dans le cadre de cette autorisation, et selon les recommandations du Comité des rémunérations et des nominations, le Directoire, à l'unanimité, a décidé lors de la réunion du 1^{er} avril 2009 d'attribuer gratuitement 36 525 actions à émettre de la Société au bénéfice des mandataires sociaux et salariés selon certaines conditions et certains critères.

| Plan | Nb d'actions attribuées | Date d'acquisition | Date de cessibilité |
|----------------------------|-------------------------|----------------------------|----------------------------|
| 1 ^{er} avril 2009 | 36 525 | 1 ^{er} avril 2011 | 1 ^{er} avril 2013 |

Actions attribuées gratuitement à chacun des mandataires sociaux

Aucune action n'a été attribuée gratuitement aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2009.

Actions attribuées gratuitement aux dix salariés de la Société non mandataires sociaux ayant reçu le plus d'actions gratuites :

| Bénéficiaires | Nb d'actions attribuées | Date d'attribution | Période d'acquisition | Période de conservation | Critères d'acquisition |
|-------------------------|-------------------------|----------------------------|-----------------------|-------------------------|------------------------|
| Anders Ingvarsson | 4 000 | 1 ^{er} avril 2009 | 2 ans | 2 ans | Oui |
| Olivier Sol | 3 600 | 1 ^{er} avril 2009 | 2 ans | 2 ans | Oui |
| Laurent Désiré | 3 600 | 1 ^{er} avril 2009 | 2 ans | 2 ans | Oui |
| William Vickery | 3 000 | 1 ^{er} avril 2009 | 2 ans | 2 ans | Oui |
| Véronique Audouard | 3 000 | 1 ^{er} avril 2009 | 2 ans | 2 ans | Oui |
| Cristina Figueroa | 2 500 | 1 ^{er} avril 2009 | 2 ans | 2 ans | Non |
| Eric Beausoleil | 2 400 | 1 ^{er} avril 2009 | 2 ans | 2 ans | Non |
| Florence Mahé Maurier | 2 400 | 1 ^{er} avril 2009 | 2 ans | 2 ans | Oui |
| Bertrand Leblond | 2 000 | 1 ^{er} avril 2009 | 2 ans | 2 ans | Oui |
| Frédérique Schlumberger | 2 000 | 1 ^{er} avril 2009 | 2 ans | 2 ans | Oui |

Attribution définitive d'actions gratuites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Il est précisé que, conformément à la loi, l'attribution des actions à leurs bénéficiaires est définitive au terme de la période d'acquisition de deux ans à compter de la date d'attribution et que la période d'obligation de conservation des actions qui court à compter de l'attribution définitive est également de deux ans.

Les critères d'acquisition des actions gratuites ainsi attribuées ont été définis de manière individuelle en fonction d'objectifs pour chacun des salariés et membres du Directoire ci-dessus.

Il est précisé que, conformément à la loi, la période d'obligation de conservation des actions qui court à compter de l'attribution définitive est de deux ans.

Au cours de l'exercice 2009, 20 500 actions attribuées gratuitement en 2007 ont été définitivement acquises et émises.

Actions définitivement acquises par chacun des mandataires sociaux

Aucune action n'a été acquise par des mandataires sociaux au cours de l'exercice 2009.

Actions définitivement acquises par les dix salariés de la Société non mandataires sociaux ayant acquis le plus d'actions gratuites

| Bénéficiaires | Nb d'actions acquises | Période de conservation | Critères d'acquisition |
|--------------------|-----------------------|-------------------------|------------------------|
| Dominique Drouin | 5 000 | 2 ans | Oui |
| Eric Beausoleil | 3 000 | 2 ans | Oui |
| Olivier Sol | 3 000 | 2 ans | Oui |
| Laurent Désiré | 2 625 | 2 ans | Oui |
| Florence Maurier | 2 625 | 2 ans | Oui |
| Véronique Audouard | 2 000 | 2 ans | Oui |
| Fabien Rouet | 1 500 | 2 ans | Oui |
| Pascale Beurdeley | 750 | 2 ans | Oui |

XII / MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET OBSERVATIONS DE L'AMF SUR LA NOMINATION OU LE RENOUVELLEMENT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

12.1 Mandat des Commissaires aux comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Ernst & Young Audit

Représenté par Jean-Yves Jégourel

Tour Ernst & Young

Faubourg de l'Arche

92037 Paris - la Défense Cedex

Nommé dans les premiers statuts du 15 octobre 1997, et renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2009 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Audit et Diagnostic

Représenté par Olivier Maurin

160 boulevard Haussmann

75008 PARIS

Nommé lors de l'assemblée générale mixte du 21 juillet 2004 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Commissaires aux comptes suppléants

Bruno Perrin

Tour Ernst & Young

Faubourg de l'Arche

92037 Paris - la Défense Cedex

Nommé dans les premiers statuts du 15 octobre 1997, et renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2009 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Philippe Millan

Villa H.G. Riquetti
75015 PARIS
Suppléant d'Audit et Diagnostic

Nommé lors de l'assemblée générale mixte du 21 juillet 2004 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

12.2 Observations de l'AMF sur la nomination et le renouvellement des commissaires aux comptes

En application de l'article L.621-22 du code monétaire et financier, il sera demandé à l'Autorité des marchés financiers d'émettre une éventuelle observation sur la proposition de nomination ou de renouvellement soumise aux actionnaires lors de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 28 avril 2010 des mandats de commissaires aux comptes titulaires et de commissaires aux comptes suppléant respectivement.

XIII / LISTE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES ET DES CONVENTIONS COURANTES

Par application des dispositions des articles L.225-86 et suivants du Code de Commerce, vous trouverez ci-dessous la liste des conventions réglementées et des conventions courantes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 :

13.1 Nouvelles conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2009 (Article L. 225-86 du Code de Commerce)

Au cours de l'exercice 2009, le Conseil de surveillance de la Société a préalablement autorisé la conclusion des conventions réglementées suivantes :

- Convention de consultant avec la société BioNest : la société BioNest a réalisé une étude de marché sur le cancer du sein aux Etats-Unis pour le compte de la Société. Monsieur Frédéric Desdouits étant à la fois membre du Conseil et *managing partner* de BioNest, la convention de consultant a été soumise à la procédure de l'article L. 225-86 du Code de commerce et préalablement autorisée par le Conseil de surveillance du 3 mars 2009.
- Convention de consultant avec la société PJL Conseils : la société PJL Conseils a conclu avec la Société un contrat de consultant visant à conseiller le Dr Maurel dans sa mission de direction des opérations financières de la Société en attendant la nomination d'un nouveau directeur financier. Monsieur Patrick Langlois étant à la fois membre du Conseil et Associé-Gérant de PJL Conseils, la convention de consultant a été soumise à la procédure de l'article L. 225-86 du Code de commerce et préalablement autorisée par le Conseil de surveillance du 24 juillet 2009.

13.2 Nouvelles conventions courantes conclues au cours de l'exercice 2009 (Article L. 225-87 du Code de Commerce)

Aucune.

13.3 Conventions réglementées anciennes, mais dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice 2009

- Protocole d'accord et contrat de consultant entre la Société et Messieurs Bruno Tocqué, Fabien Schweighoffer, et Laurent Bracco, fondateurs de la Société en date du 15 janvier 2008. Le protocole d'accord a pour objet d'organiser les modalités de la démission de Messieurs Tocqué, Schweighoffer et Bracco de leurs fonctions de membres du Directoire et de salariés de la Société. Le Protocole d'accord prévoit la signature et l'entrée en vigueur d'un contrat de consultant entre Messieurs Tocqué,

Schweighoffer, Bracco et la Société en date du 31 mars 2008, en vertu duquel ils fournissent une prestation de conseil à la Société, par l'intermédiaire d'une société qu'ils ont constituée à cette fin.

13.4 Conventions courantes anciennes, mais dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice 2009

- Avance en compte courant faite par la Société au cours de l'exercice 2000 à sa filiale américaine ExxonHit Therapeutics, Inc. Monsieur Bruno Tocqué ayant été à la fois membre du Directoire et « President » and « Chief Executive Officer » de la filiale américaine, cette convention a été ratifiée par l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de l'exercice 2000.
- Police d'assurance responsabilité civile des dirigeants « Business Guard » le 11 septembre 2000 auprès de la compagnie AIG Europe. Cette police bénéficie à l'ensemble des mandataires sociaux. Ratifiée par l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de l'exercice 2000.
- Amendement des conventions de prix de transfert entre la Société et sa filiale ExxonHit Therapeutics, Inc. dans le cadre de la mise en place de l'activité SpliceArray. Ces contrats ont été notifiés au Conseil de Surveillance lors de sa séance du 25 juillet 2005 et aux Commissaires aux Comptes.
- Prêt par ExxonHit Therapeutics S.A. à ExxonHit Inc., d'un montant de 1 million de dollars, remboursable sur demande. Ce prêt conclu dans le cadre de la politique de transfert intra groupe est documenté par un billet à ordre signé le 16 mai 2005. Les deux sociétés ont des dirigeants communs, mais le taux d'intérêt stipulé est de 6% par an, taux normal et qui justifie la qualification de convention courante à des conditions normales de marché.
- Administrative Service Agreement et Technical & Marketing Services Agreement entre ExxonHit Therapeutics S.A. et sa filiale, ExxonHit Therapeutics, Inc. Ce contrat a été conclu dans le cadre de la structure de prix de transfert mise en place dans le Groupe par respect du principe de pleine concurrence. Ces conventions ont pris effet dès le 1er janvier 2003. Elles ont été communiquées au Conseil de Surveillance qui en a pris acte lors de sa réunion du 25 avril 2003. Ces conventions ont été légèrement amendées au cours de l'exercice 2005 pour tenir compte de la mise en place de l'activité SpliceArray.
- Accord de Licence de Propriété Intellectuelle conclu le 1^{er} décembre 2001 entre ExxonHit Therapeutics S.A. et ExxonHit Therapeutics, Inc. Cette licence prend effet à la même date que le contrat conclu par Exxonhit Therapeutics, Inc. avec la société IDEC Pharmaceuticals Corporation. Cette licence comprend un taux de redevance de 2,5% conformément au principe de pleine concurrence qui est nécessaire dans le cadre d'une structure de prix de transfert et, à ce titre, constitue une convention courante conclue à des conditions normales de marché. Cette convention a été communiquée au Conseil de Surveillance qui en a pris acte lors de sa réunion du 25 avril 2003.

13.5 Cautions, avals et garanties donnés par la Société à des tiers pour le compte de la filiale américaine, ExxonHit Therapeutics Inc. (art. L. 225-68)

Aucune

XIV / INFORMATIONS DIVERSES

Conformément aux dispositions des articles 39-4 et 223 quater du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de la Société de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Par application des dispositions de l'Article L. 232-6 du Code de Commerce, nous vous informons qu'aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes annuels, ni dans les méthodes d'évaluation retenues par rapport à l'exercice précédent.

Par application des dispositions de l'Article L. 225-68 du Code de Commerce, les observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et les comptes de l'exercice écoulé vont vous être présentées.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément.

Paris, le 8 mars 2010

Loïc Maurel, Président du Directoire